

Note de gestion RIFSEEP - Annexe 17. Corps des conservateurs du patrimoine

Barèmes de référence :

1/ Agents non logés

Groupe de fonctions	Liste des fonctions-type	Administration centrale/Services déconcentrés / services à compétence nationale / établissements publics								
		Plancher réglementaire IFSE (euros)	Plafond réglementaire IFSE (euros)	Solde indiciaire annuel IFSE (euros)	Revalorisation forfaitaire IFSE en cas de changement de grade (euros)	Modulation de référence si changement de fonction vers un groupe supérieur (euros)	Modulation IFSE à changement de fonction au sein du même groupe (euros)	Montant moyen de référence IFSE pour modulation en cas d'absence de changement de fonctions (euros)	Plafond réglementaire CIA (euros)	
Groupe 4	Conservateurs en formation à l'institut national du patrimoine.		31 450	37 000	3 700	800	1 000	850	700	5 550
Groupe 3	Adjoint à un chef relevant du groupe 2; Conservateurs affectés en DRAC, en établissement public, GIP, services à compétences nationale et en administration centrale ; Conservateurs mis à disposition d'organismes de recherche ou de services d'archives départementales; Autres conseillers musée; Conseiller en DRAC.		34 450	40 000	4 800	800	1 000	850	700	6 080
Groupe 2	Directeurs adjoints de SCN, d'EP ou de GIP de groupe 1 et assimilés Conseillers musées en DRAC grandes régions; Autres directeurs d'EP, SCN ou GIP; Chef de département AN et C2RMF; Autres directeurs d'archives départementales; Chefs de bureau ; Chefs de projets à fortes sujétions en administration centrale; Responsables de mission d'archives Autres CRMH et CRA CRMH et CRA adjoints DRAC grandes régions		40 290	46 840	7 000	800	1 000	850	700	7 110
Groupe 1	Expert scientifique de haut-niveau (inspecteurs du patrimoine); Responsable d'administration centrale à fortes sujétions (adjoints au sous-directeur et assimilés); Directeur d'EP, de SCN ou de GIP sur liste (1); Directeur d'un musée national rattaché à un EP sur liste (2); Directeur de département sur liste (3); Directeur du patrimoine et des collections au sein d'un EP sur liste (4); Directeur de pôle en DRAC, CRMH et CRA DRAC grandes régions (5); DAD dans les villes chef-lieu de régions métropolitaines.		46 920	53 470	10 000	800	1 000	850	700	8 280

Note de gestion RIFSEEP - Annexe 17. Corps des conservateurs du patrimoine

2/ Agents logés pour nécessité absolue de service

Groupe de fonctions	Liste des fonctions type	Administration centrale/ Services déconcentrés/ services à compétence nationale/ établissements publics							
		Plancher réglementaire JSE (euros)	Plafond réglementaire JSE (euros)	Solde indemnitaire annuel JSE (euros)	Réallocation forfaitaire JSE en cas de changement de grade (euros)	Médiation de référence si changement de fonction vers un groupe supérieur (euros)	Médiation JSE si changement de fonction au sein du même groupe (euros)	Montant moyen de référence JSE pour médiation en cas d'absence de changement de fonctions (euros)	Plafond réglementaire CIA (euros)
Groupe 4	Conservateurs en formation à l'Institut national du patrimoine.		17 298	3 700					5 550
Groupe 3	Adjoint à un chef relevant du groupe 2; Conservateurs affectés en DRAC, en établissement public, GIP, services à compétence nationale et en administration centrale; Conservateurs mis à disposition d'organismes de recherche ou de services d'archives départementales; Autres conseillers musée; Conseiller en DRAC.		18 950	3 800					6 080
Groupe 2	Directeurs adjoints de SCN, d'EP ou de GIP de groupe 1 et assimilés Conseillers musées en DRAC grandes régions; Autres directeurs d'EP, SCN ou GIP; Chef de département AN et C2AMF; Autres directeurs d'archives départementales; Chefs de bureau; Chefs de projets à fortes sujétions en administration centrale; Responsables de mission d'archives Autres CRMH et CRA CRMH et CRA adjoints DRAC grandes régions	Conservateurs généraux : 4 600€ Conservateurs en chef : 4 150€ Conservateurs : 3 700€	22 160	3 850	800	800	680	560 (médiation comprise entre 0 et 1 120 €)	7 110
Groupe 1	Expert scientifique de haut-niveau (inspecteurs du patrimoine); Responsable d'administration centrale à fortes sujétions (adjoints au sous-directeur et assimilés); Directeur d'EP, de SCN ou de GIP sur liste (1); Directeur d'un musée national rattaché à un EP sur liste (2); Directeur de département sur liste (3); Directeur du patrimoine et des collections au sein d'un EP sur liste (4); Directeur de pôle en DRAC, CRMH et CRA DRAC grandes régions (5); DAD dans les villes chef-lieu de régions métropolitaines.		25 810	5 500					8 280